

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025
NOTE DE SYNTHÈSE

2025.22 – Nomination du secrétaire de séance

2025.23 - Adoption du Procès-verbal de la séance du 13 mars 2025

I. FINANCES

2025.24 – Budget Principal et Budgets Annexes : Vote des comptes de gestion 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2024 ;

Considérant que les écritures des comptes de gestion concordent avec celles des comptes administratifs ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **voter** les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2024

2025.25 - Budget Principal : Vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2024 du Budget Principal de la Commune, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget Principal de la Commune pour l'année 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2023		5 833 397,71	- 4 410 983,85			1 422 413,86
Résultats reportés		1 983 397,71	- 4 410 983,85		- 2 427 586,14	
Opérations de l'exercice 2024	10 583 869,89	12 621 384,49	4 090 100,78	6 994 893,96		4 942 307,78
Résultat de l'exercice 2024		2 037 514,60		2 904 793,18		4 942 307,78
Totaux		4 020 912,31	- 4 410 983,85	2 904 793,18		2 514 721,64
Résultats de clôture 2024		4 020 912,31	- 1 506 190,67			2 514 721,64

2025.26 – Budget annexe Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2024 du Budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2023		473 954,34		69 940,37		543 894,71
Résultats reportés		380 254,34		69 940,37		450 194,71
Opérations de l'exercice 2024	1 239 141,94	1 337 986,85	519 913,72	856 868,90		435 800,09
Résultat de l'exercice 2024		98 844,91		336 955,18		435 800,09
Totaux		479 099,25		406 895,55		885 994,80
Résultats de clôture 2024		479 099,25		406 895,55		885 994,80

2025.27 – Budget annexe Lotissements : Vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2024 du Budget annexe Lotissements, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Lotissements pour l'année 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2023	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Résultats reportés	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Opérations de l'exercice 2024						
Résultat de l'exercice 2024						
Totaux	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Résultats de clôture 2024	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	

2025.28 – Budget Principal : affectation des résultats / Compte administratif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu le Compte Administratif 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**affecter** les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2024, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	1 600 000,00 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	4 020 912,31 €	2 420 912,31 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement		
	- 1 506 190,67 €	- 1 506 190,67 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)

2025.29 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale en 2025, conformément aux orientations budgétaires débattues en réunion du Conseil municipal le 13 mars dernier ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **ne pas modifier** les taux des trois taxes directes locales :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)

Libellé	Taux année 2024	Taux proposés pour l'année 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	23.69%	23.69%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	44.73%	44.73%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	80.87 %	80.87 %

2025.30 - Budget Principal : Vote du Budget primitif 2025

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **voter** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous
- d'**autoriser** le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section - à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	3 231 530,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 545 000,00 €
014 – Atténuations de produits	518 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 024 653,30 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	624 272,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 135 879,00 €
66 – Charges financières	315 874,49 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 402 708,79 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 420 912,31 €
013 – Atténuations de charges	31 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	896 415,00 €
73 – Impôts et taxes	4 350 472,00 €
731 – Fiscalité locale	3 816 300,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	2 678 556,40 €
75 – Autres produits de gestion courante	563 208,86 €
77 – Produits exceptionnels	12 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 833 864,57 €

- de voter le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous
- d'autoriser le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 506 190,67 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	73 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	71 869,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	389 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 841 332,38 €
23 – Immobilisations en cours	73 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 539 392,05 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 024 653,30 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	624 272,00 €
041 – Opérations patrimoniales	73 000,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 316 056,00 €
13 – Subventions d'investissement	2 598 910,75 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	902 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 539 392,05 €

2025.31 - Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2025

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	424 521,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	260 643,00 €
014 – Atténuations de produits	130 900,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	196 123,95 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	13 000,00 €
66 – Charges financières	32 055,22 €
67 – Charges exceptionnelles	35 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 512 743,17 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	479 099,25 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 600,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 196 000,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	30 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 765 699,25 €

- de voter le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 600,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	182 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	26 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	894 489,50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 160 589,50 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	406 895,55 €
021 – Virement à la section d'exploitation	196 123,95 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 500,00 €
13 – Subventions d'investissement	147 070,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 160 589,50 €

2025.32 - Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2025

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2025 du Budget annexe Lotissements, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 225,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 487,24 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	153 712,74 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	153 712,74 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 712,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 487,24 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	152 487,24 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 487,24 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	152 487,24 €

L'ensemble des comptes administratifs 2024 et des budgets primitifs 2025, selon la maquette comptable réglementaire, sont consultables auprès du Secrétariat Général de la Mairie ; des copies de ces documents pourront être fournies aux conseillers qui en feront la demande.

2025.33 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'attribuer** aux associations à caractère économique, sportif, culturel et social, les subventions pour l'année 2025, conformément aux propositions ci-dessous :

Association - subventions 2025	Subv.	Subv. Except.	Subv. Total	Commentaire
Amicale Agents Communaux	1 000	1 100	2 100	Except : participation à l'organisation d'un concert
Amicale des Sapeurs Pompiers		1 000	1 000	Except : participation au bal du 13 juillet
Amis du Val de Brenne	800		800	
ASA Handball	12 000		12 000	
Avant Garde Montbard Tennis	600		600	
Azerotte	300		300	
Badminton	300		300	
Bibliothèque Malade de l'Hôpital	300		300	
Bibliothèque sonore (Donneurs de voix)	200		200	
Chats de la Rue (les)	1 200		1 200	
Ciné Cité	15 000	300	15 300	Except : Cinéma solidaire 300 €
Club Auxois Natation	300		300	
Club Cœur et Santé	200		200	
Club du Chien Sportif MTB & environs	100		100	
Club Mouche de Montbard	150		150	
Comité de Jumelage (ACJM)	3 000		3 000	
Comité de la foire	6 000		6 000	
Country Lovers 21	150		150	
Croix Rouge Française	1 500	500	2 000	Except : aide vestiboutique
Cyclos Randonneurs	350		350	
Donneurs de Sang (Amicale)	450		450	
Entente Montbard Chatillon Rugby	4 100	5 000	9 100	Except : participation aux travaux du nouveau local
FNACA	200		200	
FNATH	200		200	
Gites Sociaux Marchés de Bourgogne	2 500		2 500	
Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	600		600	
Ju Jutsu	500		500	
La boule Montbardoise	250		250	
Ligue des Droits de l'Homme	125		125	
MJC André Malraux	45 000		45 000	
Montbard Auxois Club Triathlon 21	800		800	
Montbard Basket Club	700		700	
Montbard Venarey Football (MVF)	15 600		15 600	
Montbard VTT 21	900		900	
Musique des Corps Creux	1 500	2 000	3 500	Except : participation à l'organisation du projet Genesis
Office Municipal des Sports (OMS)	3 200	2 000	5 200	Except. : participation à l'organisation du Trail
Patrimoine en Musique	1 400		1 400	
Restaurants du Cœur (les)	1 500		1 500	
Secours Catholique	1 500		1 500	
Semur Montbard Tennis de Table	400		400	
Société Naturaliste du Montbardois	300		300	
Team Montbard	500		500	
Théâtre Accro	250		250	
Trompettes Montbardoises	750		750	

UNRPA	200		200	
Usagers Amis CS Romain Rolland	100		100	
USCVL Karaté Krav Maga	600		600	
Z'THEO	300		300	

2025.34 - Vente au plus offrant d'un ensemble immobilier au 41 rue Auguste CARRE appartenant à la Ville de MONTBARD

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant :

- l'achat en 2020 par la Ville de Montbard d'un ensemble immobilier, avec terrains et dépendances en vue de l'aménagement rue Auguste Carré d'un parking public desservant mieux le pôle santé riverain ;
- la démolition du hangar et la création du parking Madame De Sévigné ;
- l'avis des Domaines en date du 7 mars 2025 ;
- l'OPAH-RU en cours sur la commune ;
- la possibilité pour une commune de vendre un bien au plus offrant ;
- le projet de règlement de consultation ci-joint ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **valider** le règlement de consultation ci-joint ;
- de **mettre en vente** au plus offrant l'ensemble immobilier situé 41 rue Auguste Carré avec son jardin et ses dépendances avec une mise à prix à 50 000€ ;
- de **fixer** la date limite de dépôt des offres au vendredi 1^{er} août 2025 à 16h ;
- de **décider** qu'une commission composée de Madame Le Maire, du 1^{er} adjoint, de l'adjoint au cadre de vie et de la chargée de mission foncier examinera les offres ;
- de **mandater** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

II. RESSOURCES HUMAINES

2025.35 – Rémunération des jurys pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant :

- la nécessité pour le Conservatoire de réunir un jury pour les examens de fin d'année et de prévoir leur rémunération sous forme de vacations,
- que les modalités d'indemnisation des membres du jury n'ont pas été réévaluées depuis 2011,
- la forte diminution du besoin concernant le nombre de jury,

Dit :

- que la présente délibération s'applique aux agents titulaires et stagiaires, aux personnes non titulaires et aux personnes extérieures à la Collectivité chargées des fonctions d'examineurs dans le cadre d'un jury ou d'un examen,
- qu'un repas pourra être pris en charge par la Collectivité pour les professeurs et membres du jury intervenant pour les examens de fin d'année, uniquement si l'intervention est organisée sur une journée complète,
- qu'un en-cas pourra être pris en charge par la collectivité, les crédits nécessaires seront prévus sur le budget correspondant alloué au service du Conservatoire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer** - à compter du 15 avril 2025 - les modalités d'indemnisation des membres du jury comme suit :
 - **Jury relevant de la catégorie A** : cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique :
 - ✓ Vacation d'une demi-journée : 72 € au lieu de 60 €
 - ✓ Vacations de deux demi-journées : 144 € au lieu de 100 €
 - ✓ Indemnités kilométriques : en référence au barème fixé pour les agents de la Fonction Publique et selon la puissance fiscale du véhicule.
 - **Jury relevant de la catégorie B** : cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique :
 - ✓ Vacation d'une demi-journée : 62 € au lieu de 50 €
 - ✓ Vacations de deux demi-journées : 124 € au lieu de 100 €
 - ✓ Indemnités kilométriques : en référence au barème fixé pour les agents de la Fonction Publique et selon la puissance fiscale du véhicule.

2025.36 – Création d'un emploi non-permanent pour le multi-accueil

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-13 (*remplacement temporaire d'un agent indisponible*)

Considérant :

- la nécessité de remplacer l'agent placée alternativement en position de congé parental et de maternité,
- que le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants est infructueux,
- qu'il convient d'envisager un recrutement sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale relevant de la catégorie B, afin de pouvoir garantir la continuité du service,

Précisant :

- qu'en cas de recours à un agent contractuel, la rémunération est fixée comme suit :
 - ✓ indices correspondants au minimum au 1^{er} échelon du grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale sans pouvoir dépasser le 6^{ème} échelon de ce grade,
- que :
 - ✓ l'indice de rémunération pourra être revu en cours de contrat par voie d'avenant dans les limites fixées précédemment,
 - ✓ les heures supplémentaires rémunérées sont possibles à la demande de la Collectivité,
 - ✓ l'agent recruté sera éligible à l'attribution du régime indemnitaire et, au supplément familial de traitement le cas échéant.
 - ✓ la Collectivité établira des contrats par périodes au cours de l'année en fonction des besoins et, dans la limite d'un an au total.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **créer** – dans les conditions fixées ci-dessus - du 01^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 inclus - un emploi non permanent d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale à temps complet.

III. REGLEMENTATION

2025.37 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° 2020-44 du 27 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, les compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, suivant la liste ci-dessous :

27	10/03/25	Annulation d'un titre du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre
28	11/03/25	Remboursement SMACL - sinistre véhicule DP-821-VM - montant 1 388,34€
29	12/03/25	Tarifs 2025 des articles en vente au camping municipal (<i>Annule et remplace DEC_2025_23</i>)
30	13/03/25	Décision attribution - Aide au commerce – Les Grimoires d'Artémis